

Communiqué par  
M. Corlaoui à M. le Directeur  
de l'Académie le 8<sup>e</sup> Mars 1840

46  
Copie de lettre adressée à M. M. Corlaoui  
et Cie à Rome par M. M. Fleury-Herard & C<sup>ie</sup>  
le 26 Mars 1840

Messieurs

Je vous confirme ma lettre du 16 courant par laquelle je vous priais de tenir une somme de Dix mille francs à la disposition de M. le Directeur de l'Académie de France à Rome, pour acquiescer les dépenses relatives à l'expédition des copies des fresques de Raphaël destinées à l'École royale des Beaux Arts à Paris.

D'après de nouveaux ordres qui viennent de m'arriver, je vous prie d'y ajouter cinq mille francs et de payer tout pour les travaux en question, une somme totale de quinze mille francs.

Le Ministère de l'Intérieur voyant jugé convenable d'employer l'intermédiaire de son maître pour faire parvenir à leur destination, à Paris de l'Espagne par chemin de fer, les sommes destinées au payement des dépenses de l'Académie de France à Rome, j'ai pensé qu'il vous conviendrait que je vous chargeasse l'effort sur ces payements. Je vous remercie pour vous prie de tenir à la disposition de M. le Directeur de l'Établissement en question, à Paris du premier janvier 1841, d'une somme de vingt mille francs, assés et sans préjudice quatre sommes semblables de manière à ce qu'il puisse recevoir tout pendant l'année 1841 un total de Cent mille francs. Mais noting que par suite des esigences de notre Exposé public ou plutôt de la Cour des Comptes, il faut avant d'ici avoir une nouvelle somme de vingt mille francs les pièces justificatives homologues des précédentes fr. 20/100 sont envoyés à Paris au Ministère de l'Intérieur, et pour simplifier, je ne crains pas de vous faire que de vous adresser copie de la lettre que me l'a écrit le Ministère et à laquelle je vous prie de vous conformer exactement.

Vous prendrez vos remboursements sur moi au fur et à mesure de vos payements et je vous tiendrai complètement de vos frais. En me donnant avis de tout ce qui se traite, vous m'adresserez les doubles et estime que vous aurez retenu. Veuillez

faute de sorte que ces lettres expliquent bien à quoi ils sont applicables,  
de manière à ce qu'ils ne puissent être confondus avec une prétalési  
sans en avoir le caractère de Raphael

Aguez Mm. mes civilités en joignant le Citoyen Henry Hérard

Copie d'une lettre adressée par M. le Ministre de l'Intérieur à  
M. Henry Hérard — Monsieur

D'après la réponse que vous avez faite, le 10 Septembre dernier  
aux propositions que le chef de Division de comptabilité générale  
de mon ministère vous avait transmises le 16 du même mois, de la  
part de mon prédecesseur, au sujet d'un nouveau mode à suivre pour  
le paiement des dépenses de l'Académie des Beaux Arts de France  
à Rome, j'ai arrêté les dispositions qui doivent être dorénavant  
applicables à la comptabilité de cet établissement.

Je desirai en conséquence que vous vous chargiez, à partir du  
prochain janvier prochain de faire crédit M. le Directeur de  
l'École de Rome, de la somme de 20000 fr. chez votre Correspondant  
de cette ville. M. le Directeur fera valoir par compte les 20000 fr.  
au fur et à mesure des besoins du service qui lui ont été confiés, et il  
en donnera successivement des bons partiels qui vous seront adressés par  
votre Correspondant pour servir au remboursement des titres avancés  
au moyen des ordonnances que j'expédierai en votre nom sur le  
Trésor royal. Lorsque M. le Directeur aura reçu le montant de  
la première avance de 20000 fr. il devra réunir toutes les pièces  
justificatives de son emploi pour le service de 1784 exclusivement  
et me les adresser sans retard. Ces titres que votre Correspondant  
se sera chargé par des communications officieuses et avec le regard  
convenable que l'envoi de ces justifications aura été fait, il devra  
au Directeur un nouveau crédit de 20000 fr. quand le second crédit  
sera épuisé il en fera justification comme du précédent.

Enfin ce système d'avances et de justifications continuera  
ainsi tout paisiblement de manière à ce que le Directeur ait en sa  
disposition un crédit total de 100000 fr. Si une somme plus  
considérable étoit nécessaire pour servir de salaire les dépenses  
de l'établissement pendant l'été prochain, il vous en fera part par  
la présente. Veuillez Mm. En Signé Duchatel